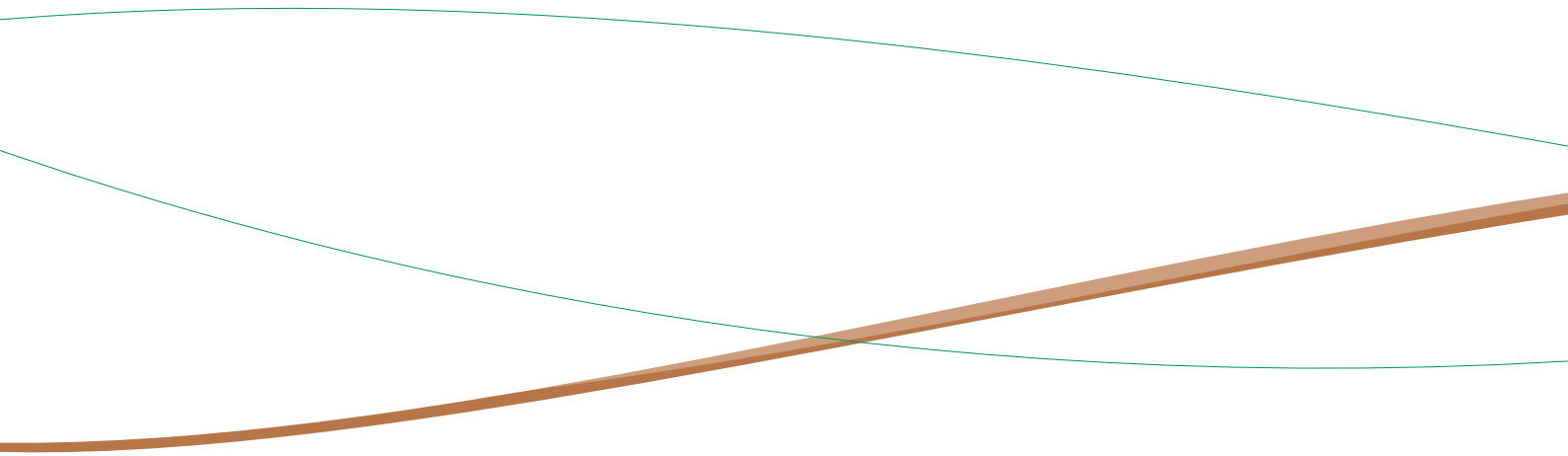


RP Entreprise
Des fondations de prévoyance proches de vous
et des prestations garanties à 100 %





Sommaire

4

Un produit flexible et des prestations de qualité

5

Organisation

6-7

Quel type de plan de prévoyance choisir?

8

Comment déterminer les cotisations?

9

Comment déterminer les prestations?

10

Les plans complémentaires

11

Retraites Populaires, c'est aussi

Un produit flexible et des prestations de qualité

RP Entreprise s'adresse aux employeurs désireux de se simplifier la vie tout en garantissant à leurs collaborateurs des prestations de retraite qualitatives et une couverture efficace des risques invalidité et décès.

Les avantages

Un éventail de plans modulables | Selon vos besoins et possibilités, vous choisissez un plan de prévoyance qui respecte les minimums légaux ou optez pour une variante améliorée. Vous avez également la possibilité de choisir une assurance complémentaire (plan cadre).

Des prestations de premier ordre

Retraites Populaires offre des prestations adaptées aux modes de vie actuels, telle que la rente de concubin ou la retraite partielle. De plus, le même taux d'intérêt est attribué aux avoirs de la prévoyance obligatoire et sur-obligatoire. En ce qui concerne les taux de conversion, le taux de conversion LPP est appliqué sur la partie obligatoire. Pour la partie sur-obligatoire, des taux de conversion différenciés sont utilisés.

Un conseil neutre et personnalisé | Nos conseillers ne sont pas rémunérés en fonction du volume d'affaires. A l'écoute, ils prennent le temps d'analyser globalement vos besoins et possibilités financières. Ils choisissent avec vous la solution la plus adaptée. Par la suite, ils restent à votre disposition, à celle des comités paritaires et des collaborateurs pour toute explication relative à votre contrat ou à la prévoyance professionnelle en général.

Des prestations assurées à 100 % | Les engagements de prévoyance sont entièrement assurés auprès de Retraites Populaires. Vous ne supportez aucun risque, pas même ceux liés aux placements, les prestations de retraite, invalidité et décès étant protégées à 100 %.

Une prise en charge globale

Retraites Populaires s'occupe de votre prévoyance et vous libère du temps. Elle dispose de spécialistes dans tous les domaines liés à la prévoyance professionnelle (finance, administration, juridique, communication, etc.) et d'une plateforme de gestion complète à des coûts compétitifs.

Un extranet disponible en tout temps

Tous nos clients ont accès à notre plateforme de gestion en ligne. Elle permet de consulter des données, partager ou échanger des fichiers par voie sécurisée et d'effectuer des actes de gestion en direct. Outre l'économie de papier, ce système convivial permet de gagner du temps et d'atteindre une meilleure efficacité.

Les valeurs clés de Retraites Populaires

Fiable | Partenaire solide et fiable des particuliers, collectivités publiques et entreprises. Institution publique sans actionariat à rémunérer.

Proche | Centre de décision à Lausanne, l'entreprise participe au développement du canton. Prestations simples et de qualité.

Responsable | Promouvoir la prévoyance selon les principes de mutualité. Charte d'investissement responsable.

Organisation

RP Entreprise | Deux fondations collectives de droit privé ont été créées, la première pour les plans de prévoyance de base, la seconde pour les plans complémentaires.

Retraites Populaires fondation de prévoyance | Cette fondation accueille les entreprises au bénéfice d'un contrat de prévoyance minimum LPP ou enveloppant.

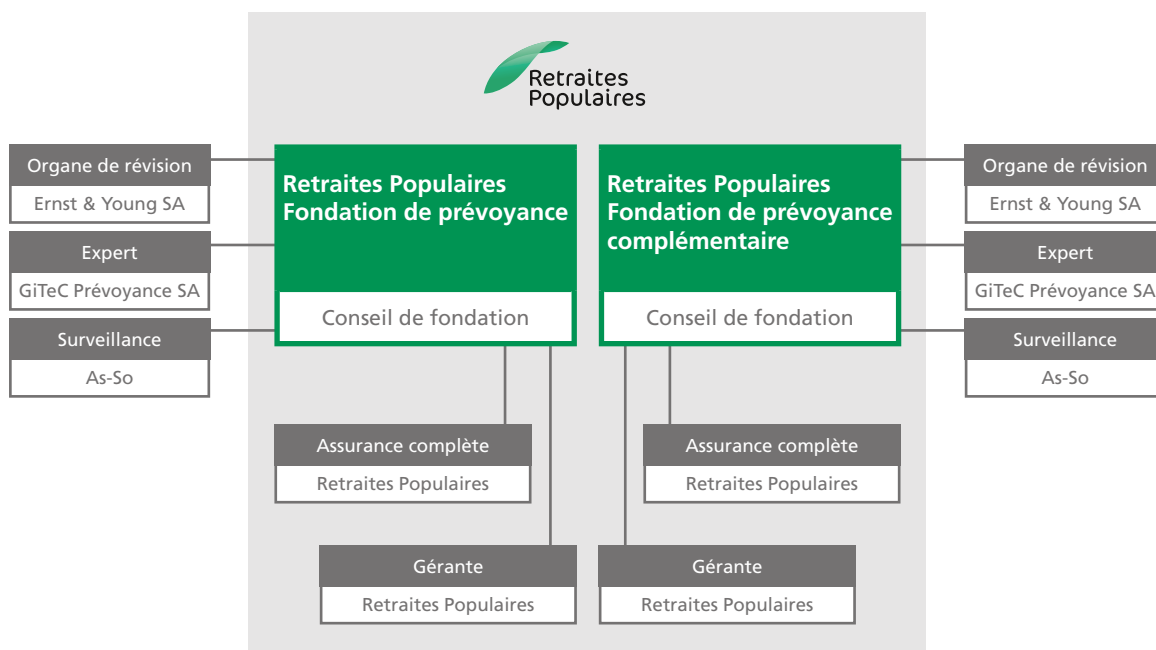
Retraites Populaires fondation de prévoyance complémentaire | Cette fondation regroupe les entreprises au bénéfice d'un plan sur-obligatoire, en complément de leur plan de base.

Conseil de fondation | Chaque fondation dispose d'un Conseil de fondation paritaire qui est l'organe suprême. Il est composé à part égale de représentants des employeurs et des assurés. Ses membres sont élus pour une durée de quatre ans.

Gérante | Retraites Populaires gère les fondations. Cela inclut une prise en charge administrative et juridique complète. De plus, Retraites Populaires gère activement les fonds confiés afin d'optimiser sur le long terme les rendements en toute sécurité.

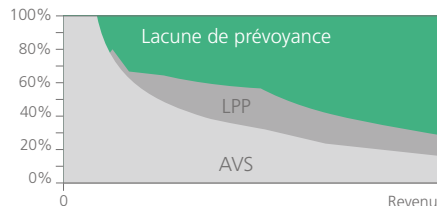
Surveillance | Les fondations sont placées sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So).

Assurance complète | Ces deux fondations sont entièrement assurées auprès de Retraites Populaires. Les prestations de retraite, décès et invalidité sont garanties à 100%.



Quel type de plan de prévoyance choisir?

LPP obligatoire
Rente de vieillesse en % du revenu



Description

- 1 contrat dont les prestations et le financement sont définis dans la LPP.

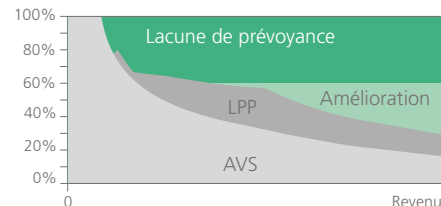
Entreprise type

- Petite PME qui démarre son activité.
- PME disposant d'un budget limité.

Avantages

- Répond uniquement aux exigences légales.
- Coûts limités.

LPP obligatoire + hors LPP
Rente de vieillesse en % du revenu



Description

- 2 contrats : 1 contrat répondant aux exigences de la LPP +1 contrat permettant aux salaires élevés d'atteindre l'objectif constitutionnel (AVS + LPP = 60 % du dernier revenu effectif).

Entreprise type

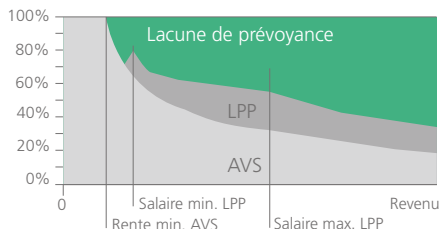
- PME avec une forte disparité de salaires, disposant de moyens financiers limités, mais souhaitant une égalité de traitement pour tous.

Avantages supplémentaires

- Egalité de traitement : tous les employés bénéficient du même objectif de prévoyance.

Prévoyance professionnelle en Suisse

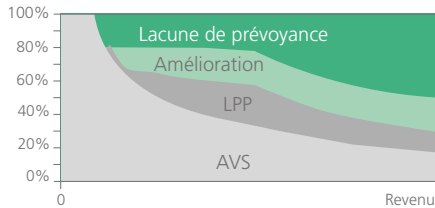
Minimum LPP
Rente de vieillesse en % du revenu



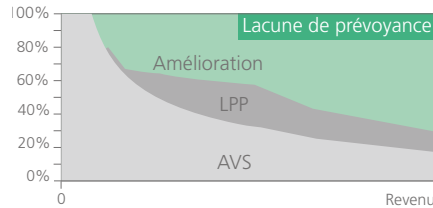
Le modèle dit des « trois piliers » constitue la base de la prévoyance suisse et est inscrit dans la Constitution fédérale. Ce système a pour but de mettre les travailleurs et leurs survivants à l'abri des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Le 1^{er} pilier (AVS, AI) constitue la prévoyance sociale. Il est géré par la Confédération et vise à couvrir les besoins vitaux.

LPP enveloppante
Rente de vieillesse en % du revenu



LPP enveloppante maximum
Rente de vieillesse en % du revenu



Pour les salaires dépassant le salaire max. LPP: prestations AVS + LPP limitées à 85% du salaire AVS

Description

- 1 contrat dont les prestations vont au-delà du minimum légal pour tous les salariés.

Entreprise type

- PME qui souhaite renforcer tout ou partie de la couverture de prévoyance de tous les salariés.
- PME dont la prévoyance professionnelle fait partie des valeurs de l'entreprise.

Avantages supplémentaires

- Dépasse les exigences légales.
- Optimise les possibilités de rachat.
- Fidélise le salarié par une politique sociale de qualité.

Description

- 2 contrats: 1 contrat dont les prestations vont au-delà du minimum légal pour tous les salariés + 1 contrat permettant d'offrir des prestations supplémentaires aux salaires élevés.

Entreprise type

- Moyenne à grande entreprise qui mise sur des prestations sociales très élevées.
- PME à personnel hautement qualifié.

Avantages supplémentaires

- Fidélise et motive le personnel grâce à des prestations sociales de très haute qualité.
- Optimise les possibilités de rachat.

Le 2^e pilier (LPP) correspond à la prévoyance professionnelle. Il est géré par des institutions de droit public, des fondations (institutions de droit privé, banques, assureurs) ou des sociétés coopératives. Son but est de maintenir le niveau de vie antérieur, compte tenu des prestations du 1^{er} pilier, soit avec l'AVS, 60% du revenu.

Le 3^e pilier correspond à la prévoyance individuelle. Géré notamment par des assureurs sur la vie ou par des mutuelles d'assurances comme Retraites Populaires,

il est souscrit à l'initiative de l'assuré et constitue une forme d'épargne individuelle.

Le schéma ci-contre représente l'action conjointe du 1^{er} et du 2^e pilier, et met en évidence le besoin en prévoyance qui pourra être comblé soit par l'employeur avec un 2^e pilier complémentaire, soit par l'employé avec un 3^e pilier.

Comment déterminer les cotisations ?

Financement progressif (selon LPP)

Le financement est la somme des différentes cotisations.

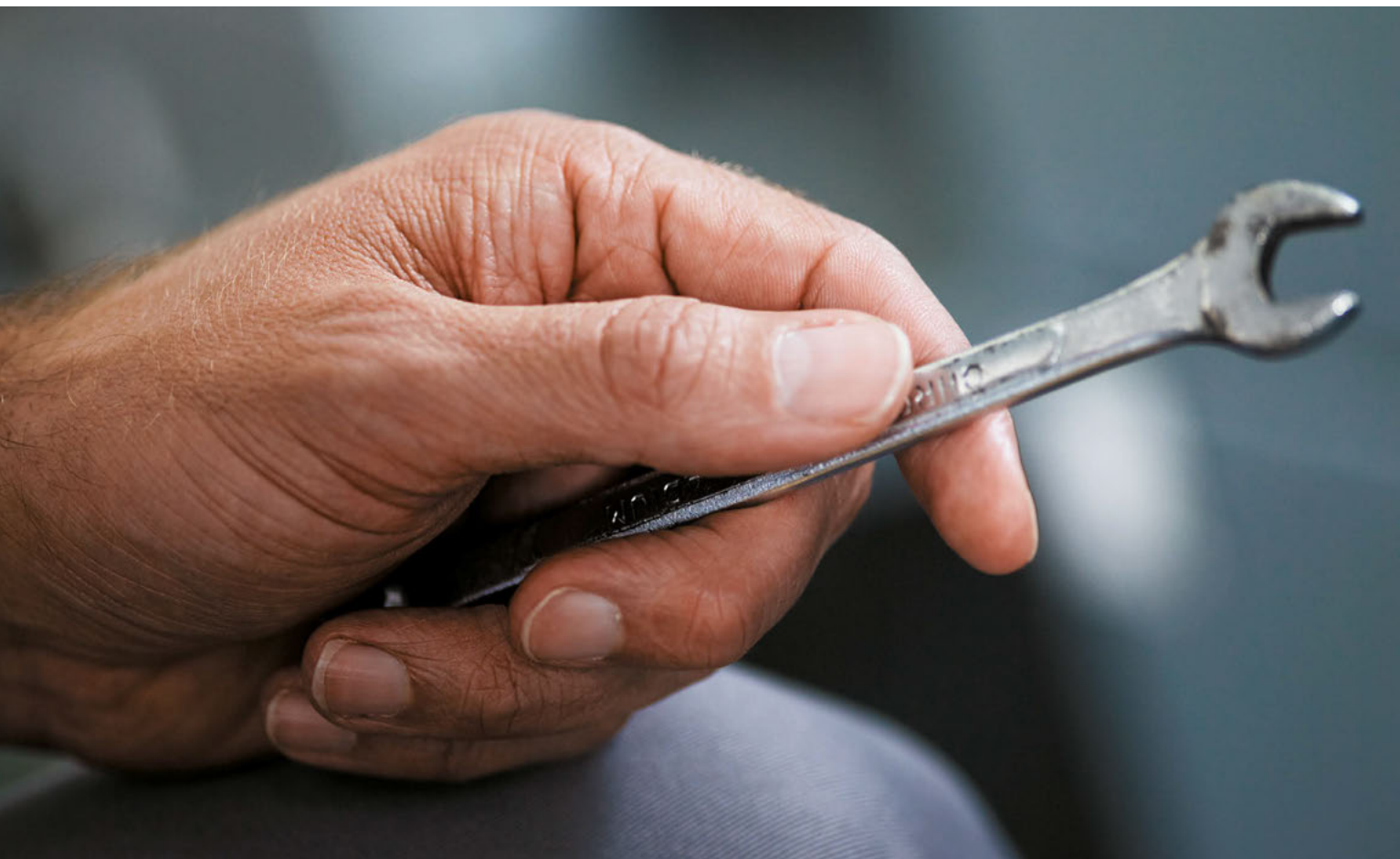
Cotisation épargne (% du salaire assuré, en fonction de l'âge)
+ cotisations invalidité
+ cotisations décès
+ cotisations « solidarité »
+ frais

Avantages

- La cotisation risque suit l'évolution de l'âge et du salaire de l'assuré.
- Transparence de la constitution de l'épargne.

Inconvénients

- Charge de prévoyance variable car recalculée chaque année.
- La moyenne d'âge des assurés influence la charge de prévoyance de l'entreprise.



Comment déterminer les prestations ?

Selon le principe LPP

Epargne	capitalisation
Invalidité	avoir cumulé + cotisations d'épargne futures sans intérêt
	= avoir total
	x taux de conversion
	= rente annuelle d'invalidité
Conjoint survivant	= 60% de la rente d'invalidité/retraite
Enfant	= 20% de la rente d'invalidité/retraite

Avantages

- Transparence : l'assuré suit l'évolution de son avoir accumulé et peut calculer ses prestations présumées de retraite.
- Les prestations apportées par l'employé et les rachats augmentent toutes les prestations assurées.

Inconvénients

- Diminution de l'ensemble de la couverture d'assurance lors de retrait pour l'encouragement à la propriété du logement.

Selon le pourcentage du salaire assuré

Epargne	capitalisation
Invalidité	= % du salaire assuré
Conjoint survivant	= % du salaire assuré
Enfant	= % du salaire assuré

Avantages

- Transparence : l'assuré connaît en tout temps sa couverture des risques invalidité et décès.
- Pas de diminution de couverture invalidité et décès en cas de retrait pour l'encouragement à la propriété du logement.
- Egalité de traitement indépendamment de l'âge et du salaire des assurés.

Inconvénients

- Plus coûteux que le principe LPP.
- Les rachats d'année n'améliorent pas les prestations invalidité et décès.

Les plans complémentaires

RP Entreprise offre un catalogue de plans cadre aux entreprises qui souhaitent améliorer la prévoyance de tous ou une partie de leurs employés, et qui sont déjà au bénéfice d'un plan de base (auprès de sa propre fondation ou d'une autre institution de prévoyance). C'est une manière d'améliorer l'attractivité de votre entreprise sur le marché du travail.

Les points forts

Cercles d'assurés librement définis | Les groupes d'assurés concernés par un plan complémentaire peuvent être constitués selon des critères que vous choisissez librement, tels que l'âge, la fonction ou le métier.

Prestations flexibles | Dans votre plan, vous avez l'opportunité de moduler la composante risque selon vos besoins, que ce soit pour privilégier la couverture des risques décès et invalidité, les prestations de retraite, ou les deux.

Participations de l'employeur | A votre guise, vous pouvez choisir de participer à des rachats pour vos employés ou de cotiser une part plus importante dans le plan de prévoyance complémentaire.

Prise en compte du salaire variable | Le plan peut inclure dans le salaire assuré tout ou partie des gains variables. Vous avez, par exemple, la possibilité de prendre en compte les bonus et gratifications dans leur entier ou limités à une certaine somme.

Possibilités de rachats augmentées | La création d'un nouveau plan de prévoyance donne l'opportunité de procéder à des rachats fiscalement intéressants pour les employés.



Retraites Populaires, c'est aussi

Retraites Populaires a pour vocation première de proposer aux assurés et entreprises des produits d'assurance vie et de prévoyance professionnelle à la fois simples et bien adaptés à leurs besoins. Parallèlement à ces activités, Retraites Populaires propose également des prêts hypothécaires ou des appartements à la location.

Pour en savoir plus, contactez nos conseillers ou rendez-vous sur notre site internet, www.retraitespopulaires.ch. Vous y trouverez des informations utiles sur tous nos produits et pourrez notamment consulter les taux hypothécaires ou les offres de location.

Assurance vie

Chaque étape du parcours d'une personne est marquée de désirs, ambitions et actions importantes. Retraites Populaires accompagne les Vaudois tout le long de leur vie et propose une gamme complète de produits, tant dans les assurances de rentes que dans les solutions de capitaux, qui permettent à chacun de prévoir et d'épargner à son rythme, selon sa situation.

Prévoyance professionnelle

Pour les particuliers entre deux emplois, Retraites Populaires offre le produit de libre passage RP Arc-en-ciel qui permet de maintenir sa prévoyance professionnelle. Au moment de la retraite, l'assuré peut choisir entre une rente ou un capital.

Prêts

Avec son activité dans les prêts hypothécaires, Retraites Populaires vous accompagne de manière fiable dans l'acquisition de votre bien immobilier. De même, ses prestations dans le crédit de construction font de Retraites Populaires un partenaire de premier choix dans la construction de votre projet immobilier. Les modalités de prêts offrent des conditions avantageuses à moyen et à long terme, et les taux, fixes ou variables, sont les mêmes pour tous les clients.

Immobilier

Retraites Populaires propose des logements, des commerces ainsi que des places de parc à loyer abordable. Votre futur appartement est peut-être disponible chez nous, n'hésitez pas à aller consulter les offres sur internet.

Profiter d'un conseil fiable et accessible | La prévoyance, c'est complexe, et il n'est pas toujours évident de savoir à qui faire confiance. Retraites Populaires est une mutuelle d'assurance dont la proximité et le savoir-faire sont deux valeurs essentielles. Nos conseillers ne sont pas rémunérés selon leur chiffre d'affaires. Ils se soucient donc avant tout de trouver, avec vous, la solution la plus favorable et la mieux adaptée à votre situation et à vos besoins.

www.retraitespopulaires.ch

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 26 26
Fax 021 348 23 27

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51
Case postale 1159
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21
Fax 021 348 28 29

Nyon

Rue Neuve 4
Case postale 1345
1260 Nyon 1
Tél. 021 348 20 20
Fax 021 348 20 29